LES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal se réunit généralement tous les deux mois, il se concerte sur la gestion de la commune et adopte des délibérations. Le conseil se réunit généralement tous les deux mois. Les séances sont ouvertes au public.

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30